



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MME CHANTAL BALAGNA**

**DÉCISION N° DM-20-325
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de formation CIDEFE, Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, représenté par Madame Karina KELLNER, présidente, dont le siège social est situé au 6, avenue du professeur André Lemierre – 75020 Paris, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes une série de 10 formations sur le rôle de l'Elu de Madame Chantal BALAGNA-RANIN, conseillère municipale du 22 octobre 2020 au 11 décembre 2020, pour une dépense de 581 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme de formation CIDEFE, Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, pour une série de 10 formations sur le rôle de l'Elu de Madame Chantal BALAGNA-RANIN, conseillère Municipale, pour la période du 22 octobre 2020 au 11 décembre 2020 pour une dépense de 581 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201209-lmc1H7838H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020 Date de Publication : 09/12/2020
